



1er novembre 2018

Au cours des trois dernières années écoulées depuis le lancement du Mécanisme de financement mondial (GFF) en faveur de l'initiative Chaque femme chaque enfant, le GFF a fait œuvre de pionnier en adoptant des approches innovantes pour faire en sorte que les gouvernements partenaires tirent pleinement parti des contributions que la société civile (SC) pourrait apporter en vue d'améliorer les résultats en matière de Santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et la nutrition (SRMNEA-N). L'année 2017 s'est révélée être une année charnière dans le cadre d'action du GFF pour soutenir l'engagement de la société civile.ⁱⁱ Le GFF et ses partenaires ont publié la **Note d'orientation : Plateformes nationales inclusives à multiples parties prenantes en soutien à l'initiative Chaque femme Chaque enfant**, qui définit explicitement les normes minimales de base relatives à la transparence, l'inclusion et la redevabilité des engagements nationaux avec les parties prenantes, y compris la SC. Le Groupe d'investisseurs du GFF a approuvé la Stratégie d'engagement de la SC (SESC), et le GFF et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) ont partiellement financé son plan de mise en œuvre correspondant. Le GFF élabore à présent les directives nationales de mise en œuvre en vue de fournir aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes des indications pour la mise en place du GFF, une fois que le dossier d'investissement et la stratégie de financement de la santé aura été élaborée et que la plateforme nationale multipartite aura été établie. Cela comprend l'utilisation de la plateforme nationale pour examiner et utiliser les données nécessaires à la prise de décisions, à des ajustements, à l'élaboration d'une cartographie des ressources, au suivi, à la mobilisation, à l'étude de mise en œuvre et à l'assistance technique. Nous prévoyons que l'orientation fournie à propos de l'engagement de la SC sera incorporée tout au long du processus.'

Ce document décrit les succès obtenus à ce jour dans le domaine du renforcement de l'engagement de la SC dans le cadre du GFF, du point de vue du Groupe de coordination de la SC (GCSC) sur le GFF.ⁱⁱⁱ Il suggère également des leçons tirées utiles pour d'autres mécanismes de financement afin de tirer le meilleur parti des contributions de la SC.

1. CONTEXTE

Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont actuellement confrontés à des difficultés de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable liés à la santé. Le GFF a été lancé en 2015 dans le but de faire une meilleure utilisation des ressources existantes et de mobiliser des fonds supplémentaires afin d'améliorer les résultats en matière de la SRMNEA-N. Le GFF est actif dans 27 pays et cherche actuellement à réunir 2 milliards de dollars auprès des bailleurs de fonds pour son réapprovisionnement, ce qui permettrait d'étendre la coopération du GFF à un total de 50 pays au cours des prochaines années.

i Rédigé au nom du Groupe de coordination de la société civile mondiale sur le GFF par Suzanna Dennis, Susannah Hurd, Aminu Magashi Garba, Moussa Mane, Angeline Mutunga, Kadi Toure et John Townsend (classés par ordre alphabétique). Pour toute question ou commentaire, veuillez contacter sdennis@pai.org.

ii Le Groupe de coordination de la société civile sur le GFF est un groupe d'acteurs de la société civile aux niveaux national, régional et mondial qui alignent leurs ressources et leurs actions pour assurer un engagement pertinent de la société civile à l'égard du GFF au niveau international, ainsi que pour apporter un soutien à la société civile travaillant dans les pays du GFF. Le GCSC est coordonné par le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile.

Le GFF s'appuie sur des approches innovantes en matière de financement qui font des pays bénéficiaires de l'aide les principaux moteurs du financement de la santé. L'aide extérieure est destinée à compléter les financements publics et privés nationaux et, conformément aux principes d'efficacité de l'aide, elle est également destinée à s'aligner sur les priorités nationales et à être harmonisée entre les différents bailleurs de fonds. Ces priorités nationales sont définies lors de l'élaboration des dossiers d'investissement (DI) et des Stratégies de financement de la santé (SFS) par des plateformes nationales multipartites dirigées par les gouvernements et œuvrant dans les domaines de la SRMNEA-N. Ces DI ont pour cible la SRMNEA-N dans le cadre d'un effort plus vaste visant à atteindre la Couverture sanitaire universelle (CSU).

Comme l'indique la SESC du GFF, la SC apporte des contributions diverses et vitales à la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces rôles comprennent le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et la mise en place de politiques favorables, le renforcement de la voix des populations affectées, la prestation de services (y compris dans les régions éloignées), la création de la demande, la recherche, l'assistance technique, le suivi et la redevabilité. La SC représente la voix des bénéficiaires visés par le développement national, ainsi que leurs priorités et leur participation. Les organisations de la société civile (OSC) sont en mesure de fournir des services de santé ou d'impliquer les communautés marginalisées habitant dans des endroits difficiles d'accès. Dans un cadre plus large, les OSC internationales peuvent avoir accès à des ressources uniques ou à des connaissances techniques leur permettant d'appuyer les Ministères de la santé et les systèmes de santé nationaux. Le fait que les OSC soient autonomes par rapport au gouvernement signifie qu'elles peuvent jouer un rôle déterminant dans les fonctions de contrôle en amenant les décideurs à rendre compte de leurs engagements relatifs à la promotion et à la protection des droits des citoyens en matière de santé.

2. DES NORMES MINIMALES CLAIRES POUR ASSURER UN BON FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES NATIONALES

Les mécanismes mis en place pour susciter l'engagement de la SC (et d'autres parties prenantes) auprès du GFF reposent sur les structures existantes de la plateforme nationale multipartite au service de la SRMNEA. Le fait que les Ministères de la santé aient habituellement recours aux organes de coordination de la santé existants pour superviser le travail du GFF est un élément positif car cela les amène à s'appuyer sur les systèmes nationaux existants. Néanmoins, ces plateformes ne disposent pas toujours de systèmes en place permettant de garantir une représentation à la table de négociation soutenue et pertinente de la SC, du secteur privé ou des membres des communautés affectées. Par conséquent, les expériences documentées montrent que l'engagement de la SC dans les processus de planification et de mise en œuvre du GFF a posé des difficultés dans certains pays, et que la valeur ajoutée qu'apportent les connaissances et l'expertise de la SC n'a peut-être pas été pleinement mise à profit pour soutenir le GFF et les priorités nationales en faveur des femmes, des enfants et des adolescents.^{iv}

Dans son Plan d'affaires, le GFF a défini des normes minimales relatives à l'inclusion et à la transparence auxquelles les plateformes nationales sont censées adhérer.^v En 2015, les OSC participant au GFF ont publié une série de suggestions spécifiques sur la manière de renforcer ces normes minimales.^{vi} Ces orientations ont servi de base à une série de recommandations émanant des OSC et destinées au Groupe d'investisseurs (GI) du GFF à l'issue de l'Atelier d'Apprentissage du GFF de novembre 2015 tenue au Kenya, lors de la pré-réunion des OSC. Ces recommandations sont également incluses dans les messages prioritaires des

représentants des OSC adressés au GI et ont servi de base pour sensibiliser directement le Secrétariat du GFF et les membres du GI lors de leurs réunions.^{vii}

En 2016 et au début de 2017, le GFF a collaboré avec la SC pour incorporer de manière pertinente les recommandations des OSC aux Normes minimales pour les plateformes nationales. Ces solides Normes minimales ont été mises à jour et figurent à l'annexe 2 de la Note d'orientation : Plateformes nationales multipartites en soutien de l'initiative Chaque femme chaque enfant. Il en résulte un ensemble cohérent de principes clairement définis permettant à la SC et aux autres parties prenantes du GFF de contribuer aux DI et aux SFS du GFF, ainsi qu'aux investissements et à une mise en œuvre améliorée. Les aspects les plus importants de ces Normes minimales du point de vue de la SC sont :

L'INCLUSION :

- Les adolescents et les jeunes, les organisations de la société civile, les populations affectées et les parlementaires sont définis comme des éléments constitutifs importants devant participer à l'établissement des priorités nationales ;
- Les membres de la société civile et les populations affectées devraient choisir leurs propres représentants de manière transparente ;
- Plus d'un représentant par groupe devrait participer à la plateforme ; et
- Les plateformes nationales élaboreront et mettront en œuvre un plan pour faire participer un plus large éventail de parties prenantes de manière consultative.

TRANSPARENCE :

- Les plateformes nationales devraient prévenir suffisamment à l'avance de la tenue des réunions, publier les documents de planification et les rapports des réunions, ainsi que désigner un point focal pour la plateforme nationale.

LA REDEVABILITÉ MUTUELLE :

- Les plateformes nationales devraient envisager et soutenir des mécanismes indépendants afin de garantir la redevabilité nationale, locale et communautaire à l'égard du GFF en utilisant une grille d'évaluation.

3. UNE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Parallèlement à la Note d'orientation et aux Normes minimales, le GI a approuvé l'élaboration d'une stratégie développée par le GCSC en vue de renforcer l'engagement de la SC envers le GFF à tous les niveaux.^{viii} La stratégie d'engagement de la société civile (SESC) qui en résulte a été conçue dans le but de garantir la mise en place d'importants processus et structures en soutien des fortes coalitions nationales de la SC, ainsi que l'engagement des représentants des OSC au sein des plateformes nationales multipartites envers le GFF. Les résultats produits par un engagement pertinent de la société civile varieront d'un pays à l'autre en fonction du système de santé et du contexte social, des capacités et du leadership des membres de la société civile, ainsi que des priorités et des structures nationales en place. Toutefois, l'amélioration des processus résultant de la mise en œuvre aidera la SC à élaborer ses propres plans d'action axés sur les résultats afin de soutenir les objectifs du GFF et du DI national.

La SESC a été élaborée à l'issue d'une concertation avec plus de 250 partenaires de la SC en provenance de 28 pays, en coordination et en consultation avec le Secrétariat du GFF et d'autres parties prenantes du GFF. En avril 2017, lors de la sixième réunion du GI à Washington, D.C., les représentants de la SC au sein du GI ont soumis avec succès la SESC pour approbation.

Une mise en œuvre réussie de la SESC est fondamentale aux opérations du GFF au niveau national. Peu après l'approbation de la stratégie, le PMNCH a mené une enquête auprès de la SC dans les pays du GFF afin d'évaluer le niveau d'engagement et de connaissance de la SC à propos du GFF dans leur pays, les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la SESC et pour soutenir le GFF, ainsi que les besoins concernant les ressources. Les réponses collectées lors de cette enquête, ainsi que les expériences de la SC en matière d'engagement et de mise en œuvre du GFF à ce jour, ont servi de base à l'élaboration d'un cadre opérationnel comportant des mesures visant à mettre en place la SESC par les parties prenantes du GFF. En novembre 2017, le Groupe d'investisseurs du GFF a approuvé le plan de mise en œuvre de la SESC et par après le Secrétariat du GFF et le PMNCH se sont engagés à financer sa mise en œuvre en 2018.

En 2017, un Addendum à la SESC sur les adolescents et les jeunes a également été élaboré et présenté au GI. Cet Addendum a obtenu un large soutien, offrant ainsi un cadre favorable à un engagement accru des jeunes à l'égard des processus de planification au niveau national et mondial, ainsi que des structures de la SESC.

4. UN GROUPE SOLIDE POUR LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'engagement efficace de la SC envers le GFF n'aurait pas été possible sans les efforts harmonisés des OSC engagés auprès du GFF. Après le lancement du GFF, de nombreuses OSC ont déployé parallèlement des efforts de plaidoyer aux niveaux mondial, national et sous-national afin de tenter d'influencer les DI et les SFS nationaux, bien qu'ils agissent avec des d'informations limitées et souvent de manière non coordonnée. La constitution du GCSC a donné l'occasion d'offrir une plateforme réunissant la SC avec des intérêts, des avantages comparatifs, des ressources et des domaines de travail différents, permettant ainsi à la SC de faire des progrès rapides vers des objectifs communs.

Grâce au GCSC, la SC est en mesure de parler d'une seule voix. En général, deux représentants de la SC prennent officiellement la parole face au GI au nom de la société civile et rendent des comptes à la société civile en charge du GFF. Ces représentants sont secondés par deux remplaçants, aussi des représentants, et un autre poste suppléant est réservé à un jeune. Le Secrétariat du GFF et les membres du GI ont à leur disposition des points d'entrée clairs et précis pour communiquer avec la SC, facilitant ainsi la collaboration et le classement des demandes par ordre de priorité. La SC est également en mesure de déployer ses efforts de manière harmonisée, ce qui permet d'étendre la portée de ses ressources limitées. Pour faciliter cette tâche, le GCSC a élaboré des documents d'orientation, des boîtes à outils, des grilles d'évaluation et des documents de recherche. Il a également soutenu des consultations et des ateliers d'apprentissage décisifs au niveau national et régional afin de permettre à la SC de partager les leçons tirées, les résultats obtenus et les opportunités disponibles. Elle a de même pu élargir la portée de ses activités en s'assurant que les divers partenaires prennent en charge plusieurs aspects des activités, sous l'identité d'une même communauté de la société civile.

Le partage d'informations et l'établissement de liens avec les partenaires nationaux sont sans doute leur atout principal. Le GCSC a constitué pour la SC une réelle source d'informations constantes à propos du GFF, lui facilitant à tous les niveaux l'accès à une information plus cohérente relative aux processus, aux dates d'échéance, aux priorités et aux décisions du GFF. La SESC et le plan de mise en œuvre ont servi de cadre au GCSC lui permettant de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du GFF afin de définir clairement les normes du GFF en matière d'engagement des pays. Ce cadre a également permis au GCSC de soutenir l'action de la SC au niveau national en vue d'atteindre les objectifs du GFF.

5. RÉSULTATS

Le GCSC et la SESC ont fourni un cadre d'orientation permettant d'harmoniser l'action de la SC dans les pays du GFF, contribuant ainsi à la vision du GFF de réunir les partenaires autour de priorités communes impulsées par les propres pays.

Dans le contexte d'un système de gouvernement décentralisé comme le Kenya, par exemple, la SC contribue clairement à soutenir le déploiement du GFF à l'échelle des comtés en travaillant avec les gouverneurs de ces derniers. La SC a joué un rôle déterminant dans la mise en place de la plateforme nationale multipartite au Kenya, laquelle reflète les Normes minimales définies dans la Note d'orientation et fait un suivi du processus et de la mise en œuvre du GFF à l'aide d'une grille d'évaluation pour mesurer le niveau de redevabilité. Au Sénégal, un plan d'action de la société civile—élaboré en consultation avec le gouvernement—définit les différentes manières dont une action de la société civile apporte du soutien au DI grâce à la redevabilité, la mobilisation de ressources et la création de la demande dans les communautés rurales les plus difficiles à atteindre. Au Nigeria, le Groupe de travail de la société civile nigérienne pour le GFF et les Jeunes champions nigériens en faveur de la couverture sanitaire universelle se sont réunis pour réaliser une analyse du DI du pays. Cette initiative menée par la SC a permis de mettre en évidence les principales lacunes du DI, y compris les objectifs de base manquants et certaines interventions en matière de la SRMNEA+N qui intègrent le Paquet minimum de services de santé de base (PMSSB) inclus dans la Loi nationale sur la santé, mais pas dans le DI.

6. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

Le GFF dispose dorénavant d'un cadre permettant de guider les gouvernements partenaires afin qu'ils tirent le meilleur parti des contributions que la SC apporte aux actions relatives au DI et à la SFS au niveau national et qu'ils participent ainsi aux améliorations indispensables en matière de la SRMNEA-N. La SC est disposée à faciliter l'accélération du développement et de la mise en œuvre des activités relatives au GFF dans l'ensemble des pays du GFF, lesquels sont de plus en plus nombreux. Il appartient désormais aux gouvernements partenaires du GFF—avec l'appui du Secrétariat du GFF et d'autres partenaires de développement—d'impliquer de façon pertinente la SC et d'autres acteurs non étatiques pour favoriser le développement inclusif, la mise en œuvre, l'apprentissage commun et la redevabilité concernant les DI et les SFS en faveur de la SRMNEA-N.

La première mesure de l'engagement des différentes parties prenantes du GFF à tirer le meilleur parti des contributions apportées par la SC consiste à garantir un financement prévisible et continu afin de soutenir la SESC et son plan de mise en œuvre. Cet investissement est essentiel pour assurer la réussite à long terme du GFF et des investissements nationaux en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

De même, il sera indispensable de veiller à ce que les principales parties prenantes du GFF, aussi bien au niveau mondial, national et sous-national, apportent leur soutien et mettent en pratique les recommandations définies dans la Note d'orientation : Plateformes nationales multipartites et inclusives en soutien de l'initiative Chaque femme chaque enfant, ainsi que les principes et les actions contenus dans la SESC. Les prochaines étapes importantes comprennent :

- Financer entièrement le plan de mise en œuvre de la SESC et de l'Addendum pour les jeunes. Ce financement devrait être relativement prévisible et augmenter d'une année à l'autre afin de permettre aux OSC de développer des approches efficaces et prévoir des actions pour le futur proche ;

- Veiller à ce que le Guide de mise en œuvre du GFF pour les pays du GFF, actuellement en cours d'élaboration, comprenne les Normes minimales et les aspects les plus importants de la SESC et du plan de mise en œuvre, et qu'il apporte également du soutien aux gouvernements pour qu'ils mettent en pratique les Normes minimales ;
- Incorporer les Normes minimales et autres dispositions adoptées au dialogue politique habituel entre la Banque mondiale, les membres de l'équipe du Secrétariat du GFF et les points focaux du GFF au niveau national ;

Favoriser l'engagement de la SC à l'égard des gouvernements et des autres parties prenantes du GFF dans les pays pour garantir un accès aux documents et qu'ils disposent du soutien et des ressources nécessaires pour les mettre en œuvre ;

Apporter un soutien aux gouvernements qui expriment le désir de s'engager de façon pertinente avec la société civile et avec d'autres acteurs non étatiques ;

- Développer des mesures incitatives et/ou des stratégies de plaidoyer adressées à ces partenaires qui au départ ne reconnaissent pas toujours la valeur que représente un engagement solide de la part de plusieurs parties prenantes ; et
- Élaborer des stratégies pour mieux mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne les résultats et les indicateurs de processus du Fonds mondial, et ce grâce à des processus multipartites.

Dans l'avenir, la SC doit faire face à un certain nombre de défis internes qu'il faudra relever ensemble, notamment :

- Atteindre un juste équilibre entre la pression exercée pour obtenir des résultats rapides découlant de l'engagement avec la nécessité de développer des systèmes durables et des capacités pour déployer des actions harmonisées—une démarche qui requiert du temps ; définir clairement, hiérarchiser et communiquer avec les bailleurs de fonds le type et la portée des activités en soutien à la SESC qui devraient être financées dans chaque pays afin que la SC contribue efficacement aux objectifs du GFF, par exemple, la prestation de services, le suivi, la redevabilité, l'assistance technique, le plaidoyer, etc. ;
- Mettre en place et financer des plateformes solides et efficaces qui réunissent la SC dans tous les pays du GFF ;
- Gérer le processus d'appel d'offres octroyant des subventions dans les pays afin de garantir que les OSC locales et les groupes de citoyens reçoivent un soutien en termes d'opportunités et de capacités pour étayer les efforts existants des OSC internationales dans leur contribution au GFF ;
- Déterminer les mécanismes et les structures appropriés pour s'assurer que les contributions apportées par la SC aux DI du GFF sont liées à des objectifs plus vastes en matière de santé et de développement, tels que la CSU, et qu'elles reposent sur ces objectifs.
- Développer des systèmes de suivi et d'évaluation solides pour parvenir à démontrer la contribution de la SC à éradiquer les décès et les invalidités évitables chez les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents.

Au cours de ces trois dernières années, le GFF a évolué et a dépassé le stade de la mise en place des structures nécessaires garantissant un soutien en vue de favoriser l'engagement de la SC et de tester la solidité de ces cadres au moyen de la mise en œuvre de ces derniers. Le moment est venu pour les pays partenaires du GFF d'encourager les efforts déployés par les multiples parties prenantes afin de traduire en actes les paroles soigneusement rédigées sur papier. La mise en œuvre d'un processus multipartite significatif n'est pas une tâche facile. Mais la société civile a rassemblé ses forces pour apprendre davantage, et les retombées pour les femmes, les enfants et les adolescents seront considérables.

RÉFÉRENCES

- i Mécanisme de financement mondial, Note d'orientation : Plateformes nationales inclusives à multiples parties prenantes en soutien à l'initiative Chaque femme Chaque enfant. Extrait de : https://www.globalfinancingfacility.org/sites/gff_new/files/documents/GFF%20Country%20Platform%20Platform%20guidance%20note.pdf
- ii Stenberg, K., Hanssen, O., Tan-Torres Edejer, T., et al. Financing Transformative Health Systems Towards Achievement of the Health Sustainable Development Goals: A Model for Projected Resource Needs in 67 Low-Income and Middle-Income Countries. *Lancet Global Health*. 2017 : Volume 5, numéro 9, e875-e887.
- iii Comme indiqué dans les accords suivants :
 - Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et Programme d'action d'Accra (2008). Extrait de : <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm>
 - Le Partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace (2012). Extrait de : <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/Busan%20partnership.pdf>
- iv Hurd, S. et M. Dia. (Janvier 2017). Engagement de la société civile à l'égard du GFF : analyse et addendum aux recommandations. Extrait de : http://www.who.int/pmnch/media/events/2017/cso_addendum.pdf?ua=1
- v Mécanisme de financement mondial (GFF). (Juin 2015). Plan d'affaires, annexe 6. Washington, D.C. : GFF. Consulté à l'adresse <http://pubdocs.worldbank.org/en/598311437686176148/1515268-GFF-Business-Plan.pdf>
- vi Sochas, L. et S. Dennis. (Octobre 2015). Raising the Bar: Recommendations to Strengthen the GFF Minimum Standards to Country Platforms to Enhance Participation, Transparency, and Accountability. Washington, D.C. : PAI. Extrait de : <https://pai.org/wp-content/uploads/2015/11/Raising-the-Bar.pdf>
- vii Mécanisme de financement mondial (GFF) et Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile (PMNCH). (Novembre 2015). Atelier d'apprentissage du Mécanisme mondial de financement—Réunion préparatoire de la société civile. Résumé de la réunion. Nairobi, Kenya. Genève : PMNCH. Extrait de : http://www.who.int/pmnch/media/events/2015/meeting_report.pdf
- viii Mécanisme de financement mondial (GFF). (Avril 2017). Stratégie d'engagement de la société civile. Washington, D.C. : GFF. Extrait de : <https://www.globalfinancingfacility.org/civil-society-engagement-strategy-0>



Global Civil Society
Coordinating
Group for the GFF